



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

Arrêté préfectoral n° 490 SGC/PFRH
portant modification de la composition de la
section régionale interministérielle d'action
sociale de La Réunion

Le préfet de La Réunion

- VU** les articles L731-1 à L731-5 du Code général de la Fonction Publique
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
- VU** le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Patrice LATRON, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU** l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre en date du 10 novembre 2023 portant nomination de Mme Barbara Félicie en qualité de directrice du secrétariat général commun de La Réunion ;
- VU** l'arrêté préfectoral modifié n°2695 du 31 décembre 2021 portant organisation du secrétariat général commun départemental ;
- VU** l'arrêt préfectoral n° 2420 du 18 novembre 2024 portant délégation de signature à Mme Barbara FELICIE, directrice du secrétariat général commun de La Réunion ;
- VU** les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
- VU** l'arrêté n°TFPF2308980A du 26 avril 2023 portant constitution du comité interministériel d'action sociale ;
- VU** les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;
- VU** les résultats de l'élection du président de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) de La Réunion du 8 juin 2023 ;
- SUR** proposition de Madame la directrice du secrétariat général commun de La Réunion ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion (SRIAS) est composée pour une durée de quatre ans de 25 membres comme suit :

- Le président élu jusqu'au 7 juillet 2027, sur proposition des organisations syndicales :

M. Darwin-Thomas DAMBREVILLE

- Douze représentants titulaires et douze représentants suppléants de l'administration :

DSAC OI

Titulaire : Mme Katy EVRIN
Suppléante : Mme Marianne PHAM

DAAF

Titulaire : Mme Marion ROUX
Suppléante : Mme Christine CZUBATY

DEAL

Titulaire : Mme Elsa BADROUZAMANI
Suppléante : Mme Brigitte SALOT

DEETS

Titulaire : Mme Vanessa GIGAN
Suppléante : Mme Sophie OZOUF

DMSOI

Titulaire : Mme Mirella MIRANVILLE
Suppléante : Mme Marie-Edith MINATCHY

FINANCES

Titulaire : Mme Mecthilde RIVIERE
Suppléante : En attente de désignation

JUSTICE

Titulaires : Mme Sylvia BRAYE
M. Ruddy BALLI
Suppléants : M. Jean-Aimé DERQUER
M. Guillaume HERY

POLICE-DTPN

Titulaire : Mme Marilyn CHAPPUIS
Suppléant/e : Mme Nathalie DIJOUX

RECTORAT
Titulaire : Mme Rachel VIGNON
M. Guillaume LEMERCIER
Suppléants : Mme Marie-Andrée AVRIL
M. Christophe VIALA

PRÉFECTURE/SGC
Titulaire : M. Sylvain PLOUHINEC
Suppléante : Mme Anaïs ENGUIDANOS

- Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants des organisations syndicales :

UIR – C.F.D.T Réunion (2 sièges)
Titulaires : M. Laurent GALLARD
M. Jonathan SELAMBAROM
Suppléants : M. Didier HOARAU
Mme Clémence LESPORT

C.F.E/C. G. C.(1 siège)
Titulaire : M. Jean-Jacques NIRLO
Suppléant : M. Olivier RIVIERE

C.G.T (2 sièges)
Titulaires : M. Bertrand CAPELOTAR
M. Thierry MARTINO
Suppléants : Mme Marie-Renée HOAREAU
Mme Raïssa HARIBOU

F. O.(3 sièges)
Titulaires : M. Vincent PARDOUX
M. Bernard REOS
M. Pascal COURTOIS
Suppléants : Mme Katia LEBON
M. Loïc PAYET
Mme Caroline HO-PUN-CHEUNG

F. S. U.(2 sièges)
Titulaires : Mme Expédite Clémence NEMBLY
Mme Sophie BEGUE
Suppléants : Mme Françoise LEPOAN
M. François VAN MEERHAEGHE

UNSA (2 sièges)
Titulaires : M. Charles DEURWEILHER
Mme Nadège VITRY
Suppléants : M. Samuel FONTAINE
Mme Yasmine OUMOURI

U.S SOLIDAIRES (1 siège)

Titulaire : Mme Dany GICQUIAUD
Suppléant : M. Aurélien GHIENNE

ARTICLE 2 : Sont invités à participer aux travaux de la SRIAS et sans droit de vote les structures suivantes :

- les représentants de l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA) et du CASOM de La Réunion-Mayotte ;
- les établissements publics émergeant à l'ensemble des dispositifs d'action sociale interministérielle, définis par l'arrêté annuel pris pour application de l'article 4-1 du décret n°2006-21 sus-mentionné.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 1983 SGC/PFRH du 14 octobre 2024 portant modification de la composition des membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion est abrogé.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs les chefs des services déconcentrés de l'État, Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Saint-Denis, Madame la directrice centre d'action sociale outre-mer de La Réunion-Mayotte du Ministère des Armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 18 mars 2025.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice du secrétariat général
commun de La Réunion



Barbara FELICIE